Info canicule

Depuis plusieurs années, notre Département, comme l'ensemble du pays, connaît de fortes chaleurs. Cette situation peut éventuellement se reproduire.

La durée et les températures atteintes appellent chacun d'entre nous à être vigilant quant aux risques provoqués par cette canicule.

C'est pourquoi, un dépliant rappelant quelques précautions à prendre dans une telle situation et mis à disposition en Mairie, bureau Aide Sociale.

Par ailleurs, la mairie de Garons, en application de la loi relative à la solidarité, a mis en place depuis 2005 un registre de recensement des personnes les plus fragilisées par cette canicule.

Ce registre permet de disposer en cas de risques exceptionnels (canicule, inondations, autres) de la liste des personnes domiciliées à Garons, susceptibles de nécessiter d'une intervention ou d'une aide.

Les données recueillies sont communiquées exclusivement au Préfet du Gard.

Cependant, l'inscription sur ce registre reste **une démarche volontaire de la part des personnes concernées.** Aussi, toute personne qui n'est pas déjà inscrit(e) et si elle le désire, est invité(e) à compléter et à renvoyer au bureau Aide Sociale, la fiche recueil d'information mise à votre disposition.
Un numéro de téléphone, en cas de besoin : **04 66 70 05 77 (Mme N. CHAPTAL).**

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif, les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile, les personnes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles.